



Demande de congé joker

(À remettre minimum 1 mois avant le jour joker)

1. À remplir par l'élève

Principes :

- Chaque élève a droit à un **maximum de deux jours joker** (congé) par année scolaire pour lesquels les parents ou l'élève (si majeur) n'ont pas besoin de fournir de justification.
- Les congés relatifs aux raisons suivantes (santé, évènement non prévisible nécessitant une absence, convocation par organe officiel) nécessitent une demande de congé ordinaire.
- Les parents ou l'élève majeur sont responsables des congés qu'ils requièrent. Par conséquent, le travail est réalisé à domicile et les évaluations sont rattrapées au retour.

Nom : _____ Prénom : _____

Classe et titulaire : _____

Jour joker déjà accordé ? non oui, date du congé : _____
(année scolaire en cours)

Jour(s) demandé(s) : _____

Motif de l'absence (facultatif) : _____

Dates exclues :

- Durant les examens communs ou finaux
- Durant la 1^{re} ou la dernière semaine d'école
- Durant les journées sportives, sorties de classe ou camps

Lieu et date : _____ Signature du représentant légal : _____

2. À remplir par le titulaire de classe

L'élève a eu des absences injustifiées : non oui

Date : _____ Signature du titulaire : _____

Formulaire à remettre à la direction

3. À remplir par la direction

Décision de la direction : _____

Date : _____ Signature du directeur : _____